

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/06/2011

Réception par le Prefet : 28/06/2011

Publication : 30/06/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2011-3-6-1

Séance du jeudi 23 juin 2011

SOUTIEN À L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT - FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PUBLICATION DEPARTEMENTALE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'arrêté n°2007-00008 DJU portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction des Archives Départementales,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Fixe le prix de vente de l'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin -édition 2011 » à 15 € l'unité (prix public) et 10 € l'unité (prix libraire).
- Précise que la recette correspondante sera affectée à la régie de recettes de la Direction des Archives Départementales permettant l'encaissement des produits de la vente.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions